

Procès-verbal
Assemblée Générale annuelle de la
**Caisse d'économie Desjardins de la Métallurgie et des
Produits forestiers (Saguenay–Lac St-Jean)**

Assemblée générale annuelle tenue le
Mercredi 12 avril 2023, 19h30

Par
Marc Bergeron, président

Assemblée générale annuelle de la Caisse d'économie Desjardins de la Métallurgie et des Produits forestiers (Saguenay–Lac St-Jean) qui s'est tenue le mercredi 12 avril 2023 en visio-conférence

PRÉSENCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bergeron Marc	P	Manning Michaël	A
Gauthier Patrick	A	Tremblay Mélanie	P
Vaillancourt Gilles	A	Roberto Villeneuve	A
Gagné Luc	A	Pearson Donat	A
Gilbert Éric	P	Gilbert Marie-Hélène	A
Savard Réjean	A		

P : Présent(e) **A:** Absent(e) **AM:** Absence motivée **ÉD :** Écoute en différé

Notre président M. Bergeron, souhaite une cordiale bienvenue aux participants à cette seizième assemblée générale annuelle.

M. Bergeron constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19h30. Il informe les membres de la présence de M. Steeve Boulianne, directeur général, et que Mme Mélanie Tremblay agira à titre de secrétaire de l'assemblée et qu'elle sera assistée dans ses fonctions par Mme Andrée-Anne Dufour, adjointe à la direction générale. Une équipe de soutien est aussi en ligne pour voir au bon déroulement de l'assemblée

M. Bergeron informe les membres que cette formule d'assemblée à distance implique qu'ils pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre prochains jours. Une votation en différé sera en effet faite pour la répartition des excédents annuels, les ristournes et pour l'élection des membres du conseil d'administration. Les membres seront guidés au fur et à mesure du déroulement.

Il poursuit en nous faisant la lecture de la définition d'un membre, des droits et devoirs des membres. Il passe la parole à Mme Mélanie Tremblay qui fait la lecture des règles de fonctionnement de l'assemblée générale.

Il y a présentation d'une capsule vidéo introductive de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

Présentation des règles de fonctionnement et nomination des scrutateurs

M. Bergeron invite Mme Mélanie Tremblay, secrétaire, à nous faire la lecture des modalités qui faciliteront le déroulement de la soirée.

M. Bergeron explique que pour cette assemblée à distance, comme il y aura de la votation en direct, deux (2) scrutateurs doivent être nommés, il recommande alors :

- Mme Andrée-Anne Dufour
- M Jimmy Lepage

afin d'agir comme scrutateurs, étant donné qu'ils ont préalablement été familiarisés avec le processus de votation utilisé ce soir. Ils seront chargés de recueillir le résultat des votes auprès du technicien responsable du système de votation afin que M. Bergeron puisse vous communiquer les résultats des votes. Les scrutateurs s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat du vote secret et confidentiel.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de nommer Mme Andrée-Anne Dufour et M. Jimmy Lepage scrutateurs.

Voté à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour

M. Bergeron propose demande une proposition pour l'adoption de l'ordre du jour et demande à Mme Mélanie Tremblay d'en faire la lecture. Après la lecture, il est maintenant temps de passe au vote.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.
Voté à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 6 avril 2022

M. Bergeron mentionne que le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposée sur le site internet de la Caisse. Comme les membres ont eu l'occasion de prendre connaissance du document, M. Bergeron demande une proposition pour l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2022.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 6 avril 2022.
Voté à l'unanimité.

Rapport du conseil d'administration

M. Bergeron présente le rapport annuel du conseil d'administration incluant les principales réalisations de la dernière année et les orientations que la caisse s'est fixées.

Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

M. Bergeron informe que les trois règles déontologiques pour la dernière année ont été respectées, à savoir;

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

Rapport financier

M. Bergeron invite les membres de l'assemblée à regarder une courte capsule vidéo à cet effet.

Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

M. Bergeron invite les membres de l'assemblée à regarder une capsule vidéo à cet effet.

Période de questions au conseil d'administration

M. Bergeron invite les membres de l'assemblée à poser leurs questions.

Propositions soumises au vote

Adoption de résolutions spéciales

Adoption des modifications au règlement intérieur de la caisse et/ou adoption d'un règlement intérieur de rotation
Adoption des modifications aux statuts de la caisse

M. Bergeron présente la nature des modifications proposées au Règlement intérieur de la Caisse ainsi que les modifications qui devront être apportées au règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs :

- Que l'article 8.1 RIC soit modifié de façon à diminuer le nombre d'administrateurs au conseil d'administration de quinze (15) à douze (12), les trois postes à abolir étant un des postes de Rio Tinto Jonquière dont le mandat est à terme cette année, et les deux postes réservés au CIUSS secteur LSJE dont les mandats viennent à terme aux 31 décembre 2023 et 31 décembre 2024 (AGA 2024 et AGA 2025), ces trois postes étant présentement vacants.
- Que l'option A de l'Annexe « A » décrivant les groupes et prévoyant la répartition des administrateurs dans lesdits groupes soit modifiée de manière à :
 - Regrouper en un seul groupe « Ville de Saguenay » et « Ville d'Alma » sous le nom de « Villes de Saguenay et d'Alma » et lui attribuer 2 postes réservés;
 - Diminuer de 4 à 3 le nombre de postes attribués au groupe Rio Tinto Jonquière;
 - Abolir le groupe « CIUSS section LSJE »;

- Créer un nouveau poste groupe sous le nom « Poste universel » ouvert à tous les membres de plein droit et lui attribuer le poste présentement vacant et réservé à la Ville d'Alma;
- Le conseil d'administration est composé de douze (12) administrateurs. La durée du mandat des membres du conseil d'administration est de trois (3) ans. La rotation permettra qu'un tiers, à une unité près, des administrateurs du conseil d'administration soit remplacé chaque année.

M. Bergeron demande un proposeur et un appuyeur afin d'appuyer cette résolution spéciale.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter la résolution spéciale apportant des modifications au Règlement intérieur de la Caisse et au règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs.

Voté à l'unanimité.

Présentation des propositions sur le partage des excédents annuels qui feront l'objet d'un vote en différé

M. Bergeron invite les membres de l'assemblée à visionner une courte capsule vidéo. À la suite de la capsule, il invite M. Boulianne à présenter la recommandation du conseil d'administration sur la répartition de la ristourne. Sur les 497 961\$ disponible, 53 191\$ iraient au FADM et les 444 500\$ restant seraient versés en ristournes aux membres.

M. Bergeron demande un proposeur et un appuyeur pour adopter la recommandation de la répartition des excédents annuels telle que soumise.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter la recommandation de la répartition des excédents annuels telle que soumise.

Voté à l'unanimité.

Nomination des officiers pour la période d'élection
--

La présidence d'assemblée est cédée à M. Boulianne puisque M. Bergeron est candidat. Le rôle de secrétaire d'élection est cédé à Mme Andrée-Anne Dufour, Mme Tremblay étant candidate.

Rapport du comité de mise en candidature

M. Boulianne explique la démarche du profil collectif enrichi. Il mentionne également que toutes les candidatures éligibles sont présentées à l'assemblée.

Élection des membres du conseil d'administration

M. Bergeron informe que 5 postes à pourvoir au sein du conseil d'administration et que le nombre reçu de candidatures est inférieur au nombre total de postes à combler. Il y a donc élection par acclamation et les personnes suivantes sont élues :

Pour le groupe Rio Tinto Alcan : Alma

- Mélanie Tremblay

Pour le groupe Produits forestiers Résolu : Kénogami

- Gilles Vaillancourt

Pour le groupe Ville de Saguenay et d'Alma

- Marc Bergeron

Pour le groupe Rio Tinto Alcan : Jonquière

- Marie-Hélène Gilbert

Pour le groupe Universel

- Aucune candidature

Précisions sur l'exercice de vote sur les propositions de partage des excédents

M. Bergeron précise certains éléments concernant l'exercice de votation.

Les membres seront appelés à voter sur les éléments suivants, soit :

- La répartition des excédents annuels et les ristournes.

Pour l'exercice du vote en différé :

- Seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter.

- La réécoute de notre assemblée de ce soir sera possible par le biais du bouton « Mon vote » dans Accès D ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse. Même si des membres n'ont pas participé ce soir, ils pourront donc voter en toute connaissance de cause.
- Toute la documentation de référence sera également disponible sur le site Internet (ou sur demande auprès de la Caisse) où vous avez déjà accès aux rapports annuel et financier complets de même qu'un document présentant la proposition sur le partage des excédents et la ristourne.
- Il y aura 2 moyens simples de voter, soit par Accès D ou en caisse à l'aide d'une borne de votation. Des boutons de vote à cliquer et des consignes claires seront disponibles pour enregistrer vos votes, peu importe le moyen utilisé. Vous pouvez également accéder à la votation par le biais du site Internet de notre caisse, et même, sur la page d'accueil du desjardins.com.
- Pour être habilité à voter, vous devrez d'abord être inscrits au service Accès D. Vous pouvez le faire en contactant votre caisse. Ces plateformes de votation nous permettront de confirmer que vous répondez bien aux qualités requises en tant que membre de plein droit.
- Il y aura des messages automatisés pour les membres auxiliaires ou ceux qui ne seraient pas autorisés à voter.

Dès ce soir 12 avril 2023 à minuit, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23h59 le dimanche 16 avril 2023. Je vous rappelle que seuls les membres de plein droit pourront voter.

Précisions sur l'annonce des résultats

Les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. 24 à 48 heures après la période de votation, les votes seront alors publiés sur le site Internet et

disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle de ce soir, à moins d'un vote négatif.

Pour le partage des excédents, bien que votre conseil d'administration estime que la proposition sur laquelle vous êtes invités à voter soit celle qui est la plus avantageuse pour les membres et la communauté, je dois toutefois vous informer que, si jamais il y a un vote négatif sur la proposition, l'annonce du résultat de vote ne mettra pas fin à l'assemblée, cette dernière sera ajournée et sera reprise au cours des prochains jours.

Publication des résultats et levée de l'assemblée

À l'issue de la période de votation auprès des membres, il y a eu 149 membres qui ont exercé leur droit de vote. Voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le conseil d'administration.

➤ Proposition sur la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes

93.96 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est adoptée.

Levée de l'assemblée

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 18 avril 2023 à 14h30.

Signatures

PRÉSIDENT : _____

SECRÉTAIRE : _____